



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 15 décembre 2023

### FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques à l'occasion des fêtes de fin d'année, la préfète de la Mayenne a pris deux arrêtés.

Le premier porte interdiction temporaire de vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement des catégories F3, F4 et T2 et leur utilisation, toutes catégories confondues :

- sur l'espace public ou en direction de l'espace public,
- dans les lieux de grands rassemblements de personnes, ainsi qu'à leurs abords immédiats,
- dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Cette mesure s'applique à compter du **jeudi 14 décembre 2023, jusqu'au dimanche 7 janvier 2024 inclus**. Elle ne s'applique pas aux personnes titulaires des certificats de qualification et agréments préfectoraux prévus par la réglementation qui les autorisent à mettre en œuvre les artifices de divertissement.

Le deuxième interdit la distribution, l'achat et la vente à emporter de carburants dans tout récipient transportable et la vente à la pompe de combustibles domestiques, à compter du **vendredi 22 décembre 2023 à 8 heures jusqu'au mardi 2 janvier 2024 à 8 heures. À compter du dimanche 31 décembre 2023 à 14 heures au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 8 heures**, la vente de bouteilles de gaz est limitée à une unité par client.

Enfin, l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2022, interdisant la vente d'alcool à emporter dans le département entre 22 heures et 8 heures du matin, est applicable de façon permanente.

### Références

[Arrêté n° 2023-425-BOPSI du 11 décembre 2023, portant interdiction temporaire de vente, cession et utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques](#)

[Arrêté n° 2023-426-BOPSI du 11 décembre 2023, portant interdiction de distribution, d'achat et de vente à emporter de carburants et combustibles domestiques à l'occasion de la fête de fin d'année](#)

### Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL

1/1

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53